



Élections Saskatchewan
301-3303, rue Hillsdale
Regina (Saskatchewan) S4S 6W9

Qui peut voter

Pour pouvoir voter aux élections provinciales du 4 avril 2016, vous devez :

- être citoyen canadien;
- être âgé d'au moins 18 ans;
- avoir été résident de la Saskatchewan depuis au moins six mois avant le jour du déclenchement des élections.

Si vous ne recevez pas votre **carte d'information de l'électeur (CIE)** en date du 18 mars, vous pouvez [vous inscrire sur la liste des électeurs](http://elections.sk.ca/voterregistration) sur le site elections.sk.ca/voterregistration, ou [par téléphone au 1-877-958-8683](tel:1-877-958-8683).

Vous trouverez ci-dessous un exemple de **CIE**.

Vote des étudiants et du personnel militaire

Les résidents de la Saskatchewan qui étudient à l'extérieur de la province sont admissibles au vote, tout comme les étudiants d'autres provinces qui étudient en Saskatchewan.

Les membres actifs des Forces canadiennes et les membres de leur famille de la Saskatchewan qui servent ou habitent à l'extérieur de la province peuvent voter. Les membres actifs des Forces canadiennes de l'extérieur de la province et les membres de leur famille qui servent ou habitent actuellement en Saskatchewan peuvent également voter.

Pour de plus amples renseignements sur la manière de voter, consultez le site elections.sk.ca.

		This Voter Information Card (VIC) is for:	If this information is not correct, update it online at: elections.sk.ca or call: 1-877-958-8683.
		John Sample 4321 Long Street P.O.Box 123	
Bring this Voter Information Card and ID with you to vote.			
Constituency:	Name Goes Here		
Polling Division:	Poll Number Goes Here		
Advance Voting Days You may vote at any one of the following locations on these dates and times			
Tuesday March 29, 2016	Saskatoon Silver Spring Willow Grove		
Wednesday March 30, 2016	Little Red River First Nation, Little Red River First Nation/Montreal Lake First Nation		
Thursday March 31, 2016	St. Angela School		
Friday, April 1, 2016	Little Red River First Nation, Little Red River First Nation/Montreal Lake First Nation		
3 p.m. to 10 p.m. CST	Brownell School		
Saturday, April 2, 2016	247 Russell Road, Saskatoon		
Noon to 7 p.m. CST	Silverwood Heights School		
	Little Red River First Nation, Little Red River First Nation/Montreal Lake First Nation		
	Brownell School		
	247 Russell Road, Saskatoon		
	Brownell School		
	247 Russell Road, Saskatoon		
	St. Angela School		
	302 Russell Road, Saskatoon		
Election Day You vote at: See elections.sk.ca for Election Day location accessibility			
Monday, April 4, 2016	Martensville High School		
9 a.m. to 9 p.m. CST	Little Red River First Nation, Little Red River First Nation/Montreal Lake First Nation		

Les élections se tiendront le 4 avril 2016

Où, quand et comment voter aux élections provinciales 2016 de la Saskatchewan

Dates à retenir

Ajouts et corrections

22 mars – Date limite pour mettre à jour vos renseignements personnels sur la liste des électeurs

23 mars – Date limite pour s'inscrire sur la liste des électeurs.

Voter par la poste

28 mars – Date limite pour demander un bulletin de vote d'électeur absent.

4 avril 20 h – Les envois de bulletins de vote d'électeur absent doivent être oblitérés au plus tard le 4 avril 2016.

Voter à domicile

28 mars – Date limite pour prendre rendez-vous afin de voter à domicile.

Du 29 mars au 2 avril – Rendez-vous de vote à domicile.

Voter par anticipation

Tout électeur admissible peut voter avant le jour des élections :

Du 29 mars au 2 avril HNC

Jour des élections

Le 4 avril de 9 h à 20 h

L'avenir commence ici.

Pour faciliter et accélérer le vote, veuillez apporter votre **carte d'information de l'électeur (CIE)** avec vous. Vous trouverez votre **CIE** dans cet envoi.



Les élections se tiendront le 4 avril 2016

Façons de voter

Voter par anticipation

Le vote par anticipation aura lieu du 29 mars au 2 avril. Durant ces cinq jours, vous pouvez voter au bureau de vote par anticipation de votre choix dans votre circonscription. Pour connaître l'emplacement des bureaux, consultez votre **CIE**. N'oubliez pas d'apporter votre pièce d'identité.

Les bureaux de vote par anticipation seront ouverts :

du 29 mars au 1^{er} avril, de 15 h à 22 h, HNC

le 2 avril, de midi à 19 h, HNC

Voter le jour des élections

Le 4 avril est le jour des élections, le dernier jour pour voter.

Dans l'ensemble de la Saskatchewan, tous les bureaux de vote seront ouverts de 9 h à 20 h, HNC.

Pour savoir où voter, consultez votre **CIE**. Apportez votre **CIE** avec vous pour faciliter et accélérer le vote. Et n'oubliez pas votre pièce d'identité.

Voter à l'hôpital

Si vous êtes hospitalisé le 4 avril, vous pouvez voter dans l'hôpital où vous vous trouvez, même s'il n'est pas situé dans votre circonscription.

Voter à domicile

Si vous êtes confiné à domicile en raison d'une incapacité, vous pouvez prendre des dispositions pour qu'un membre du personnel électoral se rende chez vous afin que vous et la personne qui vous soigne, si elle est admissible, puissiez voter. Le vote à domicile peut se faire du 29 mars au 2 avril. Communiquez avec le bureau du directeur de scrutin de votre circonscription avant le 28 mars pour prendre rendez-vous. Vous pouvez obtenir une liste des bureaux des directeurs de scrutin en consultant notre site Web ou en appelant au 1-877-958-8683.

Voter par la poste

Si vous êtes à l'extérieur de votre circonscription pendant les élections, ou si c'est plus pratique pour vous de procéder ainsi, vous pouvez voter par la poste ou bien à votre bureau de directeur de scrutin local.

Pour en savoir plus sur les dates limites et la façon de procéder pour voter par la poste, vous pouvez appeler au 1-877-958-8683 ou visiter le site elections.sk.ca.

Nous comptons sur votre participation à ces élections provinciales.

D^r Michael Boda
Directeur général des élections
Province de la Saskatchewan

Pièces d'identité requises pour voter

Ces pièces d'identité doivent prouver à la fois votre identité (nom) et votre adresse. Vous avez trois possibilités :

1. Votre permis de conduire ou une autre pièce d'identité délivrée par le gouvernement, qui comporte votre nom, votre photo et votre adresse. L'adresse indiquée doit correspondre à votre adresse municipale ou domiciliaire ou indiquer une description cadastrale officielle, un numéro de lot, de bloc ou de plan ou le nom de votre réserve des Premières Nations.
2. Présenter deux pièces d'identité portant toutes deux votre nom, et l'une d'elles indiquant votre adresse. Par exemple, votre carte d'assurance-maladie et une facture de services publics. Plus de 50 types de documents sont acceptés. Vous trouverez la liste de ces documents au dos de votre **CIE** et à la page elections.sk.ca/bringID.
3. Au bureau de vote, vous pouvez signer une déclaration, et un électeur inscrit de votre circonscription, comme un voisin ou un colocataire, peut se porter garant de vous. Une personne peut se porter garante d'une seule autre personne.

Assistance lors du vote

Nous sommes déterminés à inclure tous les citoyens dans le processus de vote. Chaque membre du personnel électoral est en mesure d'aider les électeurs lors du vote. Veuillez consulter votre **CIE** pour savoir si votre bureau de vote dispose de services ou d'outils d'accessibilité. Si le vote par anticipation ou le jour des élections ne vous convient pas, vous trouverez les autres façons de voter dans ce guide. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les façons de voter, communiquez avec votre bureau du directeur de scrutin local. Il est souvent possible de mettre en place des mesures d'adaptation en faisant une demande à l'avance.

Site Web : elections.sk.ca
Téléphone : 1-877-958-8683
Courriel : info@elections.sk.ca
Twitter : @ElectionsSask